Comités de Salaires

Communiqué • 18 avril 2023

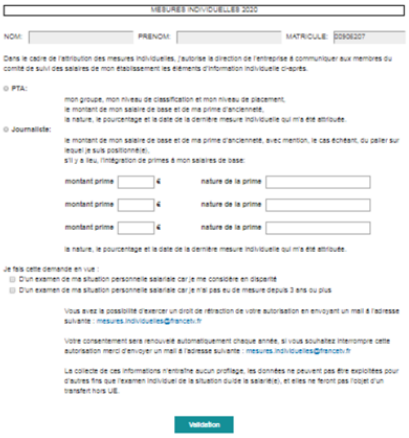
Si vous souhaitez que vos représentants de proximité puissent étudier votre situation salariale lors du prochain comité des salaires, **FO vous invite à vérifier que la coche OUI soit bien grisée dans monKiosque.**

Pour ce faire, aller dans monKiosque/Collaborateur/Comité salaire.





Si la coche est grisée à côté du OUI, vous n'avez rien à faire.
Si la coche est grisée à côté du NON, remplissez le formulaire, puis validez !



Attention !

Vous avez jusqu'à demain mercredi 19 avril, clôture de cette campagne de recueil d'autorisation.

Vos représentants FO Alsace



emeline.droxler@francetv.fr

henri.weiken@francetv.fr

nadia.blot@francetv.fr

christophe.steiner@francetv.f